

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Modèle de base pour une prestation entre professionnels. À adapter : un contrat qui ne décrit pas précisément la prestation ne protège personne.

Entre les soussignés

Le prestataire :

Forme juridique, capital, siège :

SIREN / RCS :

Représenté par :

Le client :

Forme juridique, capital, siège :

SIREN / RCS :

Représenté par :

Article 1 - Objet

Le prestataire s'engage à réaliser, au profit du client, la prestation suivante : Le détail figure en annexe au présent contrat, ou dans le devis n° ... qui en fait partie intégrante.

Article 2 - Durée et délais

Le contrat prend eff et le La prestation sera réalisée dans un délai de ... à compter de Toute modification du périmètre appelle un avenant écrit et signé des deux parties.

Article 3 - Prix et modalités de règlement

Élément	Montant HT	TVA	Montant TTC
Prestation principale			
Frais et débours refacturés			

Un acompte de ... % est dû à la signature. Le solde est payable à ... jours à compter de l'émission de la facture.

Tout retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans rappel préalable, à des pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € prévue par l'article D441-5 du code de commerce.

Article 4 - Obligations des parties

Le prestataire s'engage à exécuter la prestation avec diligence et selon les règles de l'art. Le client s'engage à fournir en temps utile les informations, accès et éléments nécessaires à son exécution.

Article 5 - Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles portées à sa connaissance. Lorsque la prestation implique un traitement de données à caractère personnel pour le compte du client, les parties concluent l'accord de sous-traitance requis.

Article 6 - Propriété des livrables

Les livrables deviennent la propriété du client à compter du paiement intégral du prix, sauf stipulation contraire précisée en annexe.

Article 7 - Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'autre, non réparé dans les trente jours suivant une mise en demeure restée sans eff et. Les prestations exécutées restent dues.

Article 8 - Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. Les parties rechercheront une solution amiable avant toute action ; à défaut, le litige relèvera des juridictions compétentes.

Fait à :

Le :

En : deux exemplaires originaux

Signature du prestataire :

Signature du client :

Ce modèle est un point de départ, pas un contrat sur mesure. Une prestation à enjeu - durée longue, propriété intellectuelle, sous-traitance - mérite la relecture d'un professionnel du droit.